



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS 2015** fournie par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.



LARGE DOMINANCE DES CONTRATS PÉRENNES

Quel que soit le secteur, plus de huit salariés sur dix exercent dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Le secteur cadre de vie-technique se distingue par la plus forte proportion de contrats à durée déterminée (CDD).



Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



Secteur juridique



Études d'administrateurs et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux

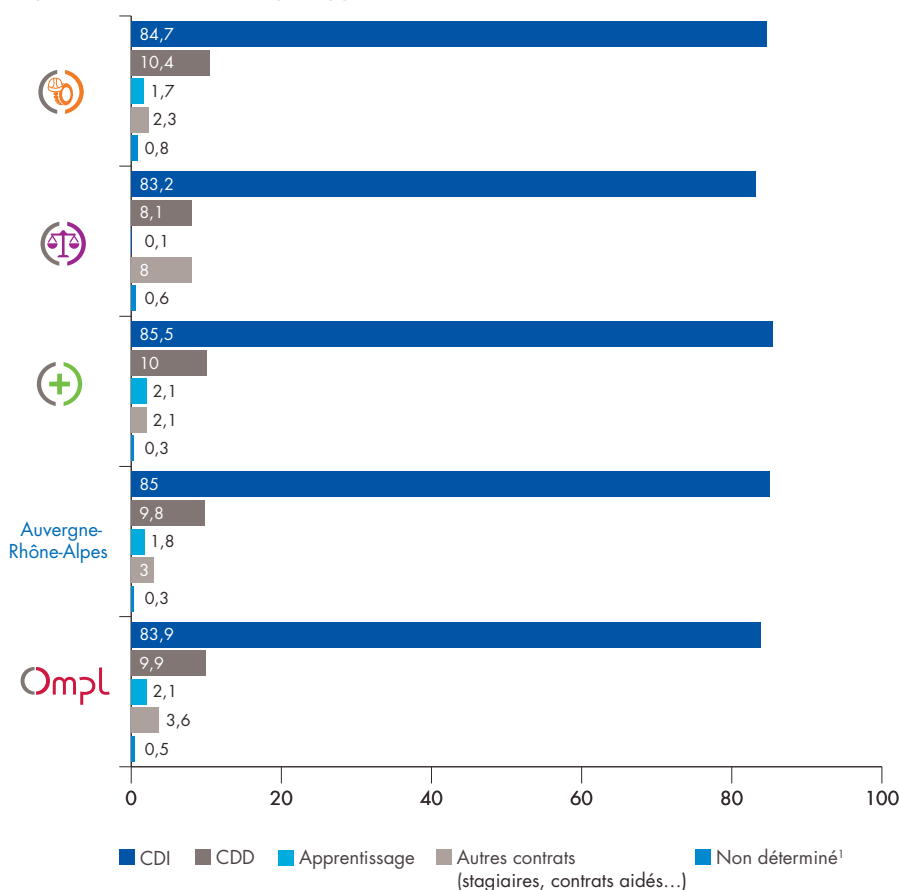


Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

Répartition des salariés par type de contrat de travail (%)



1. Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.



CDI : CONTRAT DE RÉFÉRENCE

- Dans le secteur cadre de vie-technique, la branche des entreprises d'experts en automobile a plus souvent recours au CDI que les autres. Ce type de contrat reste néanmoins fortement représenté dans les autres branches du secteur cadre de vie-technique.
- Dans le secteur juridique, les cabinets d'avocats se distinguent par une utilisation accrue des contrats « autres ». Il s'agit, en général, de stages rémunérés.
- Dans le secteur santé, les CDD sont surreprésentés pour les cliniques vétérinaires et les laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche (%)

Branches professionnelles	CDI	CDD	Apprentissage	Autres contrats ¹	Non déterminé ²
	84,7	10,4	1,7	2,3	0,8
	82,4	12,9	1,1	2,8	0,8
	87,0	6,1	2,2	4,1	0,6
	93,6	4,9	ND ²	0,8	0,8
	87,4	6,3	4,3	0,9	1,1
	83,2	8,1	0,1	8,0	0,6
	91,1	4,8	ND ²	4,1	0,0
	83,0	7,3	0,2	9,0	0,6
	67,6	29,8	ND ²	ND ²	2,7
	85,1	7,6	ND ²	6,9	0,4
	85,5	10,0	2,1	2,1	0,3
	87,1	6,9	ND ²	5,8	0,2
	88,0	11,4	0,1	0,4	0,1
	89,2	9,2	0,1	1,3	0,2
	82,4	9,9	5,6	1,6	0,5
	78,6	17,3	ND ²	3,5	0,6
Auvergne-Rhône-Alpes	85,0	9,8	1,8	3,0	0,3
Ompl	83,9	9,9	2,1	3,6	0,5

1. Autres contrats = stagiaires, contrats aidés...

2. Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.